

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

G/SPS/R/26/Corr.2

2 juillet 2002

(02-3703)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

RÉSUMÉ DE LA RÉUNION TENUE DU 19 AU 21 MARS 2002

Note du Secrétariat

Corrigendum

Les corrections suivantes sont apportées au résumé de la vingt-troisième réunion du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires tenue du 19 au 21 mars 2002.

Le texte du paragraphe 25 doit se lire comme suit:

25. Le représentant de la Chine a indiqué que la mouche méditerranéenne des fruits et la mouche sud-américaine des fruits n'étaient pas présentes en Chine et qu'il fallait prendre des mesures efficaces afin d'empêcher leur introduction eu égard à leur effet destructeur. Des experts chinois avaient réalisé une évaluation du risque, concluant que le risque d'introduire ces parasites à partir de l'Argentine était élevé. La Chine demandait à l'Argentine de fournir des données sur l'efficacité du traitement par le froid contre les mouches des fruits et de démontrer qu'il rendait les importations aussi sûres que celles qui provenaient des zones exemptes du parasite. Le représentant a fait observer que l'établissement de lieux de production exemptes du parasite n'était pas une méthode utilisable pour tous les parasites, comme le reconnaissait la CIPV, et que des pays disposant d'une recherche avancée sur la lutte contre la mouche des fruits et la quarantaine n'admettait pas les importations en provenance de lieux de production où le parasite avait déjà été présent même s'ils en étaient maintenant exemptes. La Chine était prête à tenir des discussions techniques bilatérales et à mener des recherches conjointes avec l'Argentine sur cette question.
